

ment, que les députés puissent faire leur travail et avoir accès à l'information nécessaire pour critiquer la politique du gouvernement, pour étudier à fond ce que le gouvernement leur proposait.

Le discours du trône indique que l'intérêt que nous portons au processus parlementaire amènera plusieurs mesures nouvelles. Le discours du trône parle du domaine des conflits d'intérêts.

Le gouvernement a l'intention d'énoncer des règles dans trois catégories possibles de conflits d'intérêts. Je m'empresse de dire, monsieur le président, qu'il s'agit d'un domaine qui n'a pas attiré beaucoup d'attention au niveau fédéral parce que, fort heureusement, les cas de conflits d'intérêts sont très peu nombreux, mais rien n'empêche que pour la bonne conduite du Parlement et pour rassurer davantage les électeurs, dans ce domaine-là, nous voulons proposer des règles à ce sujet. Nous le ferons en ce qui concerne les députés et les sénateurs, les ministres et, également, en ce qui concerne la bureaucratie.

Dans le domaine des dépenses électorales, nous présenterons la loi que nous avions proposée lors de la dernière session, mais nous la présenterons amendée de plusieurs mesures qui ont été proposées par le comité et par le public; elle sera amendée en particulier de façon que la source des fonds contribués aux partis politiques soit davantage connue.

Nous avons également proposé la radiodiffusion et la télédiffusion des séances de la Chambre des communes ainsi que des comités parlementaires. Il s'agit d'une mesure qui a été discutée par un comité parlementaire, au cours de la dernière session. A mon avis, les conclusions étaient incertaines; le gouvernement est prêt à proposer cette mesure, et il espère obtenir la collaboration des partis de l'opposition.

Je parlerai d'un autre domaine, monsieur le président, soit celui des moyens d'information. J'ignore quelle sera notre conduite à l'égard des «briefings» à l'avance des membres de la tribune des courriéristes parlementaires. La question a été soulevée sous la forme d'une question de privilège vendredi dernier par l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly). Il se plaignait d'une pratique qui remonte à une origine assez lointaine—disons qu'il était lui-même au courant de cette pratique, alors qu'il était membre de la tribune des courriéristes parlementaires,—et dont il avait alors certainement profité. Il se plaignait de ce que nous informions à l'avance les membres de la tribune des courriéristes parlementaires.

[Traduction]

M. Reilly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur adjoint: Que le député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) indique les motifs de sa question de privilège.

M. Reilly: J'invoque la question de privilège pour les deux raisons suivantes: premièrement, je n'ai jamais profité de prédictions ni de documents de ce genre quand j'étais journaliste et, deuxièmement, le premier ministre (M. Trudeau) sait parfaitement qu'on n'a jamais eu pour pratique de distribuer des documents de cette nature quatre heures avant d'en communiquer le contenu aux députés.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai entendu le dialogue et également la question de privilège invoquée par le député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) l'autre jour et j'en conclus maintenant que les remarques du premier ministre (M. Trudeau) ne motivent pas actuellement une question de privilège.

L'Adresse—M. Trudeau

[Français]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, aujourd'hui comme vendredi, tout ce que je demande à la Chambre, c'est une règle de conduite. Nous, du côté gouvernemental, nous pensions bien faire en permettant aux courriéristes parlementaires d'accomplir leurs fonctions dans le présent comme ils l'avaient fait dans le passé. Le gouvernement est souvent accusé d'être secret et cachotier, mais voici un cas où nous avons essayé d'appliquer une règle ancienne d'au moins 20 ans, m'assure-t-on, et les députés de l'opposition, notamment celui de Prince-Albert (M. Diefenbaker) semblaient se plaindre de cette pratique.

Je répète que si la Chambre veut nous interdire une telle pratique à l'avenir, je serai le premier à demander aux membres du cabinet de se conformer à cette règle, mais j'aimerais bien qu'on le dise clairement. J'ai pris la peine de faire vérifier auprès des membres de la tribune de la presse et aussi de certaines personnes qui étaient attachées au bureau du très honorable député de Prince-Albert, et autant que je puisse savoir, monsieur le président, autant que j'aie pu vérifier auprès de témoins encore vivants, c'est une pratique, je le répète, qui était commune dans les 20 dernières années. Nous avons donc simplement suivi une pratique fort connue. Je ne sais pas encore très bien de quoi le député se met en peine. S'il voulait parler clairement et faire donner par la Chambre une directive au gouvernement, je vous assure, monsieur le président, que je serais le premier à m'y conformer. Simple-ment, je suis tenté de penser que le député voulait simplement attirer l'attention sur son personnage. La chose la plus charitable que je puisse dire de lui, monsieur le président, c'est que c'est un sinistre farceur.

Dans un domaine connexe, monsieur le président, soit celui des visites de la Reine, je voudrais, comme le chef de l'opposition officielle, dire que j'ai appris avec plaisir qu'il y aura, au cours de l'année 1973, deux visites de Sa Majesté la reine et de son époux, le prince Philippe. Je voudrais dire, à cette occasion, qu'à la suite de demandes faites par les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan, que Leurs Majestés puissent visiter ces provinces à l'occasion du centenaire de la fondation de la Gendarmerie royale du Canada, j'ai eu l'occasion d'en causer avec Sa Majesté et qu'il me ferait plaisir d'annoncer que Sa Majesté et le duc d'Edimbourg sont d'accord pour visiter Regina et une autre localité de l'Alberta qui n'est pas encore choisie, mais est intimement liée au passé de la Gendarmerie royale du Canada. Les personnages royaux seront heureux de le faire au cours de la première semaine de juillet 1973.

• (1700)

[Traduction]

L'hon. M. Hees: Comment cela s'est-il passé à Damas?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai encore beaucoup à dire mais il me faudrait un peu d'eau.

Une voix: Mettez-y quelques octanes.

M. Guay (Saint-Boniface): Ce n'est pas de l'eau lourde.

L'hon. M. Hees: Allez-y, relancez le moteur.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Hees: Nous y voilà.

Le très hon. M. Trudeau: ... si le député de Prince Edward-Hastings ne se conduit pas mieux, je ne l'autori-